

CONVOCAION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ACTIVITÉ VOLLEY-BALL

Jeudi 02 Juillet 2026 à 18h30

Mairie du 14^e arrondissement – Annexe de la mairie, salle des fêtes
26 rue Mouton Duvernet, 75014 Paris

Toute équipe participant aux championnats de Paris doit obligatoirement être représentée par un de ses membres.

Article 4 : L'absence d'un représentant d'équipe entraîne une pénalité effective dans le classement des championnats N+1 :

-2 points pour absence à l'AG, appliqués à la reprise de saison suivante.

Exception pour les équipes féminines des clubs affiliés au Comité 93, qui doivent assister à l'AG de leur comité.

ORDRE DU JOUR

- Émargement des équipes
- Le mot de la direction du comité de Paris de la FSGT
- Bilan de la saison 2025/2026
 - Remise des cartes d'arbitre et des polos
 - Remise des Brevets Fédéraux d'Animateur
- Élection de la Commission volley-ball. *Voir appel à candidature en annexe*
- Modification du règlement et discussion. *Une note préparatoire sera envoyée aux équipes avant l'AG.*
- Remise des récompenses
- Cocktail de fin de saison

ANNEXE

Appel à candidature - Commission volley-ball

La Commission volley-ball est l'organe de gestion de l'activité au Comité de Paris de la FSGT. Elle est composée des licenciés bénévoles des clubs affiliés. L'assemblée générale élit, toutes les 2 saisons, ses membres.

Le rôle de la Commission est de diriger, d'administrer et de contrôler toutes les activités relatives au volley-ball du comité de Paris et de résoudre les différents problèmes qui peuvent apparaître au cours de la saison.

Seule, la commission est habilitée à :

- *Définir et appliquer les règles administratives.*
- *Régler tous litiges liés au respect du calendrier officiel.*
- *Entériner les forfaits.*
- *Accorder ou non les reports de rencontre.*
- *Contrôler la régularité des pratiquants en termes de prise de licence et leur qualification lors des matches.*
- *Statuer sur toutes réclamations déposées par les équipes.*
- *Prendre toutes décisions sur des litiges ou problèmes non prévus par le règlement.*
- *Saisir l'organe disciplinaire de première instance institué par le comité de Paris.*
- *Adapter le nombre de divisions et les formules des championnats.*
- *Organiser des formations en direction des licencié.e.s (arbitres, animateur, etc...).*
- *Mettre en place des actions participant au développement du volley-ball FSGT.*

La commission volley-ball se réunit pour traiter les affaires courantes. Les réunions ont lieu en présentiel chaque mois au Comité de Paris de la FSGT, 35 avenue de Flandres (19^e) entre 18h30 et 20h30. La visioconférence est possible. Certains points sont traités par mail ou téléphone.

Rejoindre une Commission départementale d'une fédération sportive nécessite de s'investir et de pouvoir donner un peu de son temps. La participation de toutes les bonnes volontés et de tous les clubs engagés dans nos compétitions est essentielle pour garantir la pérennité du sport associatif.



FÉDÉRATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL

COMITÉ DE PARIS

35 avenue de Flandre, 75019 Paris

01 40 35 18 49 - accueil@fsgt75.org

www.fsgt75.org - www.fsgt.org

 FSGT Paris

Fiche de candidature à la Commission volley-ball

Nom et prénom de la personne candidate :

Club :

Numéro de licence FSGT :

Adresse mail :

Les motivations pour rejoindre la Commission volley-ball (en quelques lignes) :

Si vous êtes intéressé.e pour rejoindre la Commission Volley FSGT 75, merci de remplir le document et de le retourner par mail à volley@fsgt75.org au plus tard le 03Juin 2026.